RAPPORT

Atelier Régional 2023 de la Convention Internationale de la Protection Végétaux pour l'Afrique

4-8 septembre 2023, Addis Abeba (Ethiopie)

Sommaire

1. Introduction 4

2. Cérémonie d'ouverture 4

3. Arrangements de a réunion 5

3.1. Election du President et les Rapporteurs: 5
3.2. Adoption of de l'agenda 5
3.3. Liste des participants 5
4. Mises à jour sur les questions de gouvernance et de stratégie 6

4.1. Gouvernance et stratégie (¨CMP, Bureau de la CMP) 6
4.2. Mise à jour du Comité des Normes (SC) 6
4.3. Mise à jour du Comité de mise en œuvre et de développement des capacités (IC) 6
4.4. Mise à jour sur le Programme phytosanitaire African (PPA) 6
5. Projets de Norme et les recommandations de la CMP 7

6. Regional activities 8

6.1. Mise à jour des activités régionales de développement des capacités phytosanitaires de la FAO 8
6.2. Activités du CPI-UA 9
7. Sujet d'intéret pour la Région 9

7.1. Banana Bunchy Top 9
7.2. Maladie de striure brune du manioc 9
7.3. Achaea catocaloides 10
8. Fusarium TR4 10

8.1. Fusarium TR4 Biologie et Distribution 10
8.2. Leçons apprises du plan d'urgence TR4 de Fusarium au Mozambique 10
8.3. Exercice sur table sur la gestion du Fusarium 10
9. Themes mis en oeuvre 11

9.1. Solution ePhyto de la CIPV 11
9.2. Nouveaux guides et Cours en ligne de la CIPV: 11
9.3. Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international (nouveau guide IPPC de mise en œuvre de la NIMP 15) 11
9.4. Le commerce électronique réduit la propagation des parasites distribués par le courrier et les coursiers 12
9.5. Projet de spécification pour le nouveau Guide CIPV pour les audits phytosanitaires (2021-009) 12
9.6. Avantages de la réalisation d'évaluations de capacités phytosanitaires (ECP) et derniers développements - 12
9.7. Obligations Nationales de Reporting 12
9.8. Appel aux sujets CIPV 2023 : Normes et mise en œuvre 13

9.9. JISV 2023 et perspectives pour 2024 -Secrétariat de la CIPV 13
9.10. Éléments du programme de développement du cadre stratégique de la CIPV 2023-2030 13
10. AOB : Financement durable de l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique 13
11. Recommandations de l'atelier regional 2023 14
9.11. Parties contractantes 14
9.12. Secretariat de la CIPV 16
9.13. CPI- Union Africaine 16
9.14. Représentants des organes directeurs de la CIPV (Bureau, CN, IC) 16
12. Remarques finales 17

1. Introduction

En date du 4 au 8 septembre 2023, s'est tenu l'Atelier Régional 2023 de la CIPV pour l'Afrique, dans la salle de conférence de Skylight hôtel, à Addis Abeba en Ethiopie. Cet atelier a été organisé par le Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) et le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (CPI-UA) avec la collaboration de la FAO-Ethiopie et a vu la participation de 44 personnes venant de 27 Organisations Nationales de Protection des végétaux (ONPV) et de certains organisations régionales d'Afrique.

Le thème de l'atelier est « Santé des Plantes et Protection de l'Environnement » dont les sujets clés portaient sur la révision des projets NIMP envoyés pour consultation (ARP, mouvement international du bois, mouvement international de la mangue), des activités et sujets d'intérêt régional, et l'exercice de simulation sur la gestion du Fusarium TR4.

2. Cérémonie d'ouverture

M. Osama El Lissy- Secrétaire de la CIPV

Il a remercié les membres d'avoir pris le temps d'assister à cet atelier très important qui reste essentiel pour la protection des ressources naturelles. Il a souligné l'importance de la communauté de la CIPV dans la contribution à la sécurité alimentaire grâce à la protection des plantes contre les ravageurs et à la mise en œuvre des normes phytosanitaires internationales. Il a exprimé sa gratitude pour le soutien qui a conduit au succès de la CMP-17 de 2023 et de la Journée internationale de la santé des végétaux – 2023. Il a exhorté les parties contractantes à établir des mécanismes pour mettre en œuvre le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, qui sert de feuille de route globale. Il souhaite que l'atelier soit un succès.

M. Gabriel Abebe-Haile - Directeur Général Adjoint, Bureau régional FAO

Il a exprimé sa gratitude pour cette opportunité de prendre la parole lors de cet atelier régional. Il a réitéré l'impact des ravageurs des plantes sur la qualité des produits végétaux, affectant ainsi les moyens de subsistance et le commerce, le changement climatique aggrave la situation. Pour atténuer l'impact des nuisibles en Afrique et réduire la famine, il propose des stratégies et des investissements holistiques et durables. Il a ajouté que la stratégie de réponse doit anticiper les défis auxquels nous sommes confrontés. Il a déclaré que l'atelier constitue une plate-forme importante permettant aux États membres africains de discuter de normes importantes et une opportunité de renforcer les capacités de l'Afrique. Enfin, il a souhaité du succès à l'atelier.

Dr. Sandrine Bayendi L. au nom de S.E le Commissaire du Département de l'Agriculture, Développement Rural, l'Economie Bleue et l'Environnement Durable de la Commission de l'Union Africaine

Dr Sandrine a remercié toutes les Organisations Nationales de Protection des Végétaux et autres parties prenantes pour avoir répondu positivement à l'invitation à cet important atelier en présidentiel ou virtuellement. Elle a réitéré que la protection des plantes ne pourrait réussir sans une coordination et

une harmonisation à travers le continent, en particulier dans le contexte de la ZLECAf. Elle a expliqué l'importance des ateliers régionaux de la CIPV dont le rôle principal continue d'aider les parties contractantes à comprendre les réalités phytosanitaires et les défis de chacune, à apprendre à analyser les projets de NIMP et à formuler des commentaires productifs en utilisant les projets de NIMP disponibles pour consultation des membres, à élaborer des renforcer les capacités et sensibiliser à toutes les activités liées à la CIPV et échanger des expériences nationales au niveau régional. Elle a ajouté qu'une production conforme aux normes internationales améliorerait l'accès de nos produits aux marchés africains et internationaux et renforcerait la confiance de nos partenaires commerciaux pour le bien de notre peuple. Elle a souhaité que l'atelier soit un succès.

S.E Wondale Habtamu, Directeur Général adjoint de l'Autorité d'Agriculture Ethiopienne, Membre de la Maison éthiopienne de la Fédération

L'orateur a souhaité la bienvenue à tous les participants à Addis Abeba, siège de l'UA. Il a remercié la FAO et l'UA pour avoir organisé une conférence très importante à Addis-Abeba, en Éthiopie. Il a ajouté que les efforts de renforcement des capacités SPS sont en cours pour améliorer la réglementation de l'Autorité d'Agriculture Ethiopienne (EAA), en se concentrant sur les cadres politiques et juridiques, les capacités institutionnelles de l'EAA à fournir des services SPS efficaces, le développement des procédures harmonisées de contrôle, d'inspection et d'approbation, y compris la numérisation ; et soutenir la conformité du secteur privé aux exigences SPS. Enfin, il a apprécié la participation de tous les États membres et espère que la réunion sera fructueuse.

3. Arrangements de la réunion

3.1. Election du Président et des Rapporteurs:

Damas MAMBA MAMBA, Directeur de l'ONPV de la RDC était élu Président de l'atelier. Mellon KABOLE du Kenya and Augustin ADZE of Cameroun étaient élu comme rapporteurs respectivement pour le rapportage en anglais et en Français.

3.2. Adoption de l'agenda

La réunion a discuté de l'ordre du jour et l'a adopté avec les modifications mineures suivantes : -
- la présentation du projet d'annexe NIMP 38 a été supprimée de l'ordre du jour car elle ne contenait pas suffisamment d'informations sur le sujet.
- La présentation de Mme Faith Ndunge a été réaffectée car elle n'était pas présente à la conférence.
- une séance de discussion sur l'organisation des ateliers régionaux et les moyens possibles d'améliorer la mise en œuvre des futures réunions pour une efficacité, une coopération et un résultats accru.

3.3. Liste des participants

La liste des participants est portée à l'annexe du rapport.

4. Mises à jour sur les questions de gouvernance et de stratégie

4.1. Gouvernance et stratégie (CMP, Bureau de la CMP) Jan Hendrik Venter

Il a fait une présentation axée sur la vision, la mission et les objectifs de la CIPV, ses activités principales ainsi que la structure de gouvernance et du Secrétariat. Il a également informé les participants des réunions organisées par les organes directeurs et subsidiaires, les groupes de discussion et d'autres réunions. Il a apprécié la décision de la CMP de mettre en œuvre la stratégie de communication de la CIPV 2023-2030, le cadre de partenariat de la CIPV et cinq (5) normes lors de la 17ème session de la CMP. Il a exhorté les membres à lire les rapports relatifs aux activités entreprises par la CIPV, y compris le rapport annuel 2022 publié et la Conférence Internationale sur la Santé des Végétaux. (CISV) Rapport.

4.2. Mise à jour du Comité des Normes (SC) - David Kamangira

Le présentateur a donné une introduction sur le rôle du Comité des normes (CN) dans la structure de la Convention internationale pour la protection des végétaux, puis a fait le point sur le Comité des normes pour l'année 2023 avec des activités spécifiques entreprises par le SC et les groupe de travail du CN. Celles-ci ont été réalisées en collaboration avec les groupes de travail d'experts, les groupes techniques, le groupe de discussion du CMP et par le biais de webinaires.

La réunion a également été informée que la CMP et plusieurs organes de la CMP, dont le Bureau, le TC-ORPV, le SPG, le CN et l'IC, ont continué à s'engager dans l'élaboration de textes et de concepts sur les organismes nuisibles émergents. Les membres ont été invités à formuler des commentaires lorsque la définition du terme « organisme nuisible émergent » serait diffusée. Il a finalisé en indiquant que le CN a accepté d'entreprendre une période de consultation supplémentaire pour les PDD uniquement en janvier 2024 (du 30 janvier au 30 juin 2024).

Les liens vers les différents documents permettant l'interaction des membres ont été fournis.

4.3. Mise à jour du Comité de mise en œuvre et de développement des capacités (IC) -Lucien KOUAME

Il a donné un aperçu du rôle du CI détaillant les principales réalisations du IC et a également rendu compte des activités pour 2023. Actuellement, il y avait 71 sujets sur la liste des sujets de la IC avec 3 sujets en cours de développement tandis que 3 nouveaux guides étaient disponibles sur le site Portail phytosanitaire International. Il a en outre souligné les progrès réalisés dans les plans de mise en œuvre du système d'alerte et de réponse aux épidémies de ravageurs et du commerce électronique.

Il a exhorté les membres à participer aux activités de la CMP-CIP ainsi qu'aux activités de préparation de l'atelier de la CMP en participant aux groupes de travail, aux sous-groupes/équipes du CI, aux webinaires de la CIPV, en répondant aux enquêtes de l'observatoire de la CIPV et en soumettant des études de cas, entre autres.

4.4. Mise à jour sur le Programme phytosanitaire African (PPA) - Osama El Lissy

L'orateur a souligné le défi que représente la croissance des nouveaux signalements de ravageurs des plantes, des ravageurs émergents et envahissants, de l'impact du changement climatique qui affecte

gravement la sécurité alimentaire et le commerce des plantes et des produits végétaux. Ces défis ont conduit au développement du Programme Phytosanitaire Africain axé sur la sauvegarde de l'agriculture et de l'environnement et sur la promotion d'un commerce sûr et sain. La stratégie de mise en œuvre progressive du programme a été décrite et fonctionnera avec les 54 pays africains, répartis en cinq régions, à travers sept étapes clés. Pour la phase pilote, 11 pays ont été choisis, 2 pays par REC sauf la CDEAO qui est représentée par 3 pays. Six experts pour chacun des pays assisteront en septembre 2023 à la formation des formateurs en Égypte, puis entreprendront d'autres activités de renforcement des capacités dans leurs pays respectifs. Il remercie les membres pour leur coopération dans les activités déjà entreprises et espère un soutien accru pour les activités à venir. Les membres ont remercié le CIPV pour son soutien à la mise en œuvre du programme APP et ont confirmé leur soutien aux événements à venir liés au projet.

5. Projets de Norme et les recommandations de la CMP

La session a débuté par une brève formation pratique sur le système de mise en ligne des observations (OCS). Le Secrétariat de la CIPV a fourni des informations de base sur la manière de soumettre des commentaires sur les documents en consultation. Une brève démonstration pratique a été réalisée pour montrer aux participants comment accéder et naviguer dans OCS. On a ensuite discuté d'un certain nombre de normes pour formuler des recommandations et des commentaires de la région africaine. Les projets de normes et annexes suivants ont été discutés en plénière :

Réorganisation et révision des normes d'analyse du risque phytosanitaire (2020-001) par David Kamangira **:** Le but de la réorganisation était d'inclure toutes les exigences des étapes de l'ARP dans une seule norme et de fournir des orientations révisées sur la gestion du risque phytosanitaire scène.

Projet d'annexe : Mouvements internationaux de mangues (*Mangifera indica*) conformément à la NIMP 46 (Normes spécifiques à des produits pour les mesures phytosanitaires) (2021-011) par David Kamangira : L'objectif de la norme est de clarifier le produit pour lequel une liste des organismes nuisibles associés et les options associées en matière de mesures phytosanitaires sont identifiées.

Projet d'annexe : Utilisation d'approches systémiques dans la gestion des risques phytosanitaires associés au mouvement du bois selon la NIMP39 (Mouvements internationaux du bois) (2015-004) - Alphonsine Louhouari : L'objectif de l'annexe est de fournir des orientations aux ONPV sur l'utilisation, dans le contexte d'une approche systémique, des mesures intégrées spécifiques qui, lorsqu'elles sont appliquées ensemble, réduisent le risque phytosanitaire posé par les organismes de quarantaine associés aux mouvements internationaux de bois.

Amendements 2022 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) (1994-001) par David Kamangira. Cette présentation a mis en évidence deux ajouts et six révisions de termes proposés.

Les parties contractantes ont exprimé leur satisfaction quant aux amendements proposés et ont recommandé l'exécution des prochaines étapes de l'élaboration des normes.

Projet d'annexe : Critères d'évaluation des informations disponibles pour déterminer le statut d'hôte des mouches des fruits par rapport à la NIMP 37 : Détermination du statut d'hôte des mouches des fruits (Tephritidae) (2018-011) par David Kamangira : La norme vise à harmoniser l'accès à l'information en décrivant les critères qui devraient être utilisés lors de l'évaluation des informations disponibles pour déterminer le statut d'hôte des mouches des fruits (Tephritidae)

Les commentaires discutés et approuvés pour chaque projet de norme ont été mis à jour en tant que commentaires africains lors de l'atelier régional

Recommandation 6 révisée de la CMP sur le mouvement international containeurs maritimes
Une Présentation faite par Lucien Kouame, ressort le contenu révisé (les informations générales et l'implication du mouvement des conteneurs et leurs contenus qui peuvent potentiellement faciliter l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles. Cela a conduit à la formation du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes, créé en 2022, discuté lors de la CPM-17 de 2023 et approuvé pour le premier cycle de consultation. Ainsi, un atelier international sur les conteneurs maritimes s'est tenu à Brisbane, en Australie, du 17 au 19 juillet 2023, au cours duquel des consultations sur le projet de révision ont été menées par les industries des conteneurs et les Organismes de réglementation afin de fournir des commentaires au Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes dans la préparation de son rapport contenant des recommandations qui serviront d'orientations à long terme de la CIPV à la CMP-18.

6. Regional activities

6.1. Mise à jour des activités régionales de développement des capacités phytosanitaires de la FAO par Jean Bahama

Il a été rappelé à la réunion que la SSA est confrontée à plusieurs problèmes de ravageurs et à l'apparition de nouveaux nuisibles, à des ressources et des infrastructures limitées, au changement climatique et à des cadres réglementaires faibles. La FAO continue de mettre en œuvre ses opérations de soutien phytosanitaire de plusieurs manières, notamment en établissant/renforçant les services phytosanitaires (quarantaine, surveillance et suivi), en renforçant les mécanismes de préparation et de réponse, en développant des outils de partage de données/informations et d'aide à la prise de décision, en renforçant les capacités humaines, renforcer la lutte phytosanitaire, la gestion des pesticides et les pestes et à la facilitation de la coordination de la protection des végétaux à tous les niveaux.

Le présentateur a mentionné un certain nombre d'activités récentes de renforcement des capacités entreprises par la FAO pour relever les défis phytosanitaires susmentionnés. Les pays africains ont été invités à se doter de systèmes phytosanitaires robustes pour protéger leur agriculture et leur environnement, assurer la sécurité alimentaire et faciliter le commerce grâce à des investissements dans le renforcement des capacités, le développement des infrastructures, l'élaboration d'une législation et de politiques appropriées, entre autres.

6.2. Activités du CPI-UA by Chiatoh Maryben

L'orateur a apprécié les efforts de collaboration continus avec 55 organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) et huit communautés économiques régionales (CER) dans les efforts visant à soutenir les États membres dans le processus de renforcement des capacités phytosanitaires, à prévenir l'introduction et la propagation de ravageurs des plantes exotiques et envahissants et accroître l'accès aux marchés intra africaines et intercontinentaux.

Le présentateur a mentionné un certain nombre d'activités récentes de développement des capacités entreprises par l'UA-IAPSC dans les États membres africains pour résoudre diverses questions phytosanitaires. Elle a souligné l'importance des synergies au niveau national, régional et international ainsi que des partenariats avec d'autres organisations comme la FAO, le CABI, l'USDA/FAS.

Elle a souligné que les activités mises en œuvre ont donné lieu à plusieurs recommandations visant à l'harmonisation régionale des réglementations phytosanitaires, au renforcement des systèmes nationaux de santé des végétaux et à l'amélioration de l'évaluation des risques, de la surveillance, des interventions d'urgence, de la prévention et de la gestion des ravageurs en Afrique. De nouveaux partenariats et programmes ont été développés avec un niveau de collaboration amélioré entre l'IAPSC, les États membres, les communautés économiques régionales et les partenaires techniques.

Elle a demandé un soutien pour rechercher davantage de financements et de partenariats afin de poursuivre la mise en œuvre des activités, renforcer la collaboration et l'engagement entre les parties prenantes, mettre en œuvre la nouvelle stratégie phytosanitaire pour l'Afrique, entre autres

7. Sujet d'intéret pour la Région

7.1. Banana Bunchy Top by Brenda Kisingiri

Le présentateur dans son exposé décrit la biologie et la répartition de la maladie en Afrique avec une expérience spécifique en Ouganda. La réunion a été informée que l'Ouganda avait entrepris une série d'activités de surveillance qui ont conduit à une identification initiale et à une détection ultérieure dans d'autres zones. Des interventions par l'intermédiaire du gouvernement national et des partenaires de collaboration ont été entreprises et ne se limitent pas à la formation des parties prenantes concernées sur l'identification, la détection, l'exclusion et la gestion de la maladie.

7.2. Maladie de striure brune du manioc -Attipoe Prudence

Le présentateur a fait une présentation décrivant la biologie et la répartition de la maladie en Afrique avec une expérience spécifique au Ghana. Il a informé les participants que d'importantes flambées épidémiques avaient été signalées au Malawi, au Kenya, au Burundi, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Il a proposé le développement de programmes globaux de lutte intégrée contre toute la gamme des ravageurs et des maladies du manioc

7.3. *Achaea catocaloides* - Attipoe Prudence

Le présentateur a fait une présentation décrivant la biologie et la répartition de la maladie en Afrique avec une expérience spécifique au Ghana. Il a souligné l'inquiétude croissante dans la région de la CEDEAO, car ce ravageur menace la productivité agricole et les moyens de subsistance. Il a donné une chronologie des épidémies dans la région africaine dues au ravageur ainsi que leur impact économique. Il a conclu en soulignant qu'un système de surveillance robuste, une détection précoce, une sensibilisation et le développement de bonnes pratiques de lutte intégrée réduiraient l'impact de ce ravageur.

8. Fusarium TR4

8.1. Fusarium TR4 Biologie et Distribution -Altus Viljoen

L'orateur a fait une présentation sur la biologie du Fusarium TR4 en soulignant les difficultés de sa gestion lorsqu'il est introduit dans un pays et ses différents modes de propagation, détaillant sa situation mondiale en termes de pays touchés. Il a en outre informé la réunion des diverses activités de formation et de sensibilisation sur le Foc TR4 entreprises en Afrique ciblant différentes parties prenantes.

8.2. Leçons apprises du plan d'urgence TR4 de Fusarium au Mozambique - Afonso Sitole

Il a réitéré l'importance de la banane pour le Mozambique et l'impact négatif que le Foc TR4 continue de causer dans le pays. Il a énuméré les mesures prises par le Mozambique qui ont conduit à la détection du Foc TR4 et les actions entreprises après sa confirmation, y compris la déclaration officielle à la CIPV. Une équipe multidisciplinaire a été créée pour élaborer un plan d'action visant à délimiter les zones touchées par Foc TR4 et à appliquer des mesures visant à réduire la propagation de l'agent pathogène au Mozambique à travers diverses interventions. La formation des techniciens de l'ONPV, des agents de vulgarisation, des responsables de la quarantaine, des instituts de recherche et des techniciens du secteur privé en matière de détection, d'identification et de contrôle de la flétrissure fusarienne s'est poursuivie.

8.3. Exercice sur table sur la *gestion du Fusarium*

Une série d'activités en groupe ont été entreprises pour simuler les différents domaines d'actions visant à prévenir l'introduction et la propagation du Banana Fusarium TR4 à Bananaland à partir de pineapleland. Le but de l'exercice était de fournir une simulation de la présence non confirmée de Fusarium TR4 dans un pays et de faciliter la détermination d'un plan d'action visant à protéger l'introduction et la propagation de l'agent pathogène dans le pays d'intérêt. À partir de l'exercice, les participants ont été divisés en cinq (5) groupes de travail et ont noté que l'exercice était pertinent pour :

- Entreprendre une analyse du risque phytosanitaire (ARP) et établir d'éventuelles mesures de gestion des risques pour se protéger contre l'introduction transfrontalière de l'agent pathogène et sa propagation des exploitations infectées vers les exploitations non infectées.

- Développer une stratégie de communication en identifiant les parties prenantes essentielles de Bananaland qui ont besoin de communication en identifiant le sujet de communication, le canal de communication et le message de communication sur les risques.
- Prendre en compte les différents niveaux d'agriculteurs, c'est-à-dire ceux de subsistance, à petite et à grande échelle, afin de développer des mesures préventives adaptées.
- Élaborer un plan d'alerte précoce et de préparation qui englobe une surveillance pertinente à la situation.
- Prendre les mesures de prévention, de préparation et de la lutte contre le Fusarium TR4.

9. Themes mis en oeuvre

9.1. Solution ePhyto de la CIPV - Josiah Syanda

Il a fait une présentation sur ce qu'est la solution ePhyto et son fonctionnement, indiquant que le but d'ePhyto est de réduire les défis de la certification papier et de faciliter le commerce. Il a indiqué l'état de la mise en œuvre d'ePhyto en Afrique où 75 % ont lancé le processus de mise en œuvre de la solution ePhyto, 29 % effectuent déjà des échanges ePhyto en direct, 46 % sont enregistrés et testent tandis que 25 % n'ont pas lancé le processus de mise en œuvre. Il a fait une démonstration de l'échange ePhyto entre le Kenya et l'Ouganda. Il est rappelé aux participants que le Secrétaire de la CIPV et les autres partenaires restent disponibles pour les accompagner dans leur transition vers ePhyto. Ils ont en outre été invités à lancer le processus d'ePhyto dans leurs pays respectifs et il leur a été conseillé de transmettre leurs préoccupations et leurs besoins au secrétariat de la CIPV pour discussion lors des réunions prévues du comité de pilotage.

9.2. Nouveaux guides et Cours en ligne de la CIPV - Lucien Kouame:

Il a fait une présentation décrivant les ressources disponibles par la CIPV, qui comprennent des guides et du matériel de formation. Il a imploré les membres d'accéder au matériel lorsqu'ils en ont besoin pour l'utiliser dans leurs pays respectifs. Quatre cours sont désormais disponibles sur la plateforme en ligne.

9.3. Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international (nouveau guide IPPC de mise en œuvre de la NIMP 15) - Lucien Kouame

Le présentateur a décrit les exigences phytosanitaires prévues dans la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international). Il a souligné les principaux défis auxquels votre ONPV est confrontée dans la mise en œuvre de la NIMP 15. Il a en outre informé les membres du Guide de réglementation des matériaux d'emballage en bois (publié en 2023) qui améliore la compréhension des exigences phytosanitaires pour le mouvement des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international. Il fournit des conseils pratiques pour aider les ONPV à appliquer les mesures phytosanitaires approuvées dans la NIMP 15 et fournit des conseils sur l'autorisation des entités à effectuer des actions phytosanitaires liées à la NIMP 15.

9.4. Le commerce électronique réduit la propagation des parasites distribués par le courrier et les coursiers par Descartes Koumba

Il a indiqué les principaux défis auxquels sont confrontées les organisations nationales de protection des végétaux en matière de réglementation du commerce électronique qui présente des risques phytosanitaires là où les matières végétales sont commercialisées. Il a mentionné les interventions de la CIPV en faveur de la gestion des risques phytosanitaires associés au commerce électronique et aux voies postales et express et la relation avec la mise en œuvre du cadre stratégique de la CIPV (2020-2030). La présentation a mis en évidence les résultats attendus des parties contractantes de la CIPV pour gérer efficacement les risques associés au commerce électronique. Le présentateur a présenté les résultats attendus, tels que le guide de la CIPV sur le commerce électronique.

9.5. Projet de spécification pour le nouveau Guide CIPV pour les audits phytosanitaires (2021-009) -Lucien Kouame

Le présentateur a donné un aperçu du projet de guide de la CIPV dont l'objectif principal était de fournir aux ONPV des conseils pratiques et des bonnes pratiques pour réaliser des audits tout en soutenant la mise en œuvre harmonisée de la NIMP 47 (Audit dans le contexte phytosanitaire).
The presenter gave an overview of the draft IPPC guide whose main purpose was to provide NPPOs with practical guidance and best practices for carrying out audits while supporting the harmonized implementation of ISPM 47 (*Audit in the Phytosanitary Context*).

9.6. Avantages de la réalisation d'évaluations de capacités phytosanitaires (ECP) et derniers développements - Descartes Koumba

L'objectif du PCE est d'aider une partie contractante à évaluer ses capacités phytosanitaires et à identifier les principales faiblesses du système phytosanitaire de manière hautement confidentielle. Il permet aux ONPV de mettre en œuvre un plan souverain sur la manière dont elles souhaitent combler les lacunes identifiées pour améliorer leur sécurité alimentaire et leur commerce international.

Les membres ont été informés de la manière de demander qu'une ECP soit entreprise pour leur pays pour examen par la CIPV. Il a également été indiqué qu'une enquête était prévue pour améliorer la mise en œuvre de l'outil PCE. Les membres ont donc été invités à participer, à soulever leurs préoccupations concernant la connectivité Internet et à proposer un outil hors ligne.

9.7. Obligations Nationales de Reporting par Lucien Kouame

Il a mentionné que la principale raison d'être des ONR qui était de garantir qu'un minimum d'informations phytosanitaires officielles soient disponibles pour garantir la sécurité des échanges commerciaux, sauvegarder la sécurité alimentaire et protéger l'environnement contre les parasites des plantes. Il a expliqué la différence entre les ONR publiques et bilatérales, ajoutant que les points de contact officiels de la CIPV étaient les principaux canaux d'échange d'informations dans le cadre de la CIPV entre les PC, les PC et le Secrétariat de la CIPV et les PC et ORPV.

Concernant la déclaration des organismes nuisibles, il a souligné la mise en œuvre de l'art. IV 2(b) & VIII 1(a) : surveillance et déclaration des organismes nuisibles sous la responsabilité des ONPV et NIMP 17 – Déclaration des organismes nuisibles où les organismes nuisibles peuvent être signalés dans trois situations, à savoir (1) danger immédiat ou potentiel, (2) changement de statut, absence ou correction des rapports antérieurs et (3) parasites dans les envois importés. Il a mentionné le plan de travail des ONR pour 2023 et a exhorté les parties contractantes à veiller à ce que les coordonnées de leur point de contact officiel de la CIPV sur le portail phytosanitaire international soient à jour.

9.8. Appel aux sujets CIPV 2023 : Normes et mise en œuvre par Descartes Koumba

Le présentateur a fait une présentation appelant tous les États membres à répondre à l'appel à sujets, qui est lancé tous les deux ans, l'appel actuel se terminant le 30 septembre 2023. Cela aidera à identifier les problèmes phytosanitaires d'importance mondiale, à combler les lacunes en matière phytosanitaire. Les systèmes avec l'élaboration de normes internationales ou de ressources de mise en œuvre et façonner les travaux de normalisation et de mise en œuvre de la CMP conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-20. Il a conseillé les membres sur le processus de préparation d'une soumission de norme ainsi que les normes et la mise en œuvre du processus de développement des ressources. Il a mentionné les défis qui entravent la soumission réussie des sujets.

9.9. JISV 2023 et perspectives pour 2024 -Secrétariat de la CIPV

Il a encouragé les membres à sensibiliser et à entreprendre un plaidoyer en faveur de la santé des végétaux au niveau national et a remercié ceux qui ont organisé l'événement lors de l'IDPH 2023. L'événement, au cours duquel l'action collective de chaque État membre est reconnue, sensibilise le monde à la manière dont la protection de la santé des plantes peut contribuer à éradiquer la faim, réduire la pauvreté, protéger la biodiversité et l'environnement et stimuler le développement économique.

9.10. Éléments du programme de développement du cadre stratégique de la CIPV 2023-2030 par Jan Hendrik Venter

Il a donné le contexte des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique 2020-2030 (SFDAI) dont les trois activités principales de la communauté IPPC sont l'établissement de normes, la mise en œuvre de normes et le développement des capacités, ainsi que la communication et la coopération internationale. Il a résumé la séquence d'événements développés par les CPM /FG/ SFDAI et a exhorté la contribution et la participation de tous les membres.

He gave the background of the Strategic Framework 2020-2030 Development Agenda Items (SFDAIs) whose three core activities of the IPPC community are standards setting, standards implementation & capacity development and communication and international cooperation. He summarised the sequence of events developed by the CPM FG SFDAIs and urged the contribution and participation of all members.

10. AOB : Financement durable de l'atelier régional de la CIPV pour l'Afrique

La réunion a discuté de la manière la plus appropriée, de progresser dans le financement de l'atelier régional de la CIPV et d'améliorer la mise en œuvre de l'atelier. La CIPV et l'UA ont demandé des interventions spécifiques en fournissant un budget pour l'atelier régional et en fournissant des commentaires pendant l'organisation de l'atelier lorsque cela est demandé, c'est-à-dire pendant l'élaboration de l'ordre du jour. Les pays africains ont souligné le défi posé par le manque de budgets nationaux dotés d'une ligne spécifique pour soutenir les ateliers phytosanitaires.

- Une proposition visant à demander à la CMP d'envisager un budget permanent pour faciliter les activités phytosanitaires. En outre, il a été proposé de soumettre la demande à la réunion de la Communauté économique régionale afin de rechercher leur priorité et leur financement.
- Il a été demandé aux membres d'informer le CPI-UA de la meilleure façon d'être soutenus pour une soumission réussie des sujets à la CIPV. Communication directe au CPI-UA à fournir pour examen.
- Il est nécessaire d'envisager d'organiser les réunions dans les sous-régions d'Afrique pour améliorer l'efficacité des réunions.
- Il est nécessaire que la CIPV écrive aux dirigeants de haut niveau des PC pour leur rappeler leurs obligations en tant que membres de la CIPV et qu'ils facilitent ainsi les activités liées à la CIPV.
- Il est important que l'UA réfléchisse à la meilleure manière de mobiliser des ressources pour soutenir ces activités phytosanitaires importantes de la part des États membres.
- Un ordre du jour pour le financement devrait être fourni lors de la réunion ministérielle de la CIPV où l'importance de fournir un budget pour les activités phytosanitaires pour chaque partie contractante sera soulignée.
- L'Afrique doit envisager de participer à la réunion du Groupe de planification stratégique de la CIPV, qui est auto-parrainée. Leur participation contribuera à mettre en avant un programme d'intérêt fondamental pour l'Afrique.
- Nécessité d'envisager de confier au CPI-UA le rôle de fer de lance de l'organisation du groupe AR afin d'améliorer l'appropriation et l'engagement des PC.
- Créer une équipe de mobilisation des ressources pour réfléchir aux moyens de réunir des fonds pour l'atelier régional. Ceci tient compte du financement des donateurs et des contributions des ONPV.
- Les ONPV doivent faire le lobbying aux dirigeants politiques pour qu'il prennent en compte les questions de santé des plantes afin d'influencer l'augmentation du financement des questions de santé des plantes.

11. Recommandations de l'atelier regional 2023

9.11. Parties contractantes

1. **Consultation 2023** : Après l'atelier régional, poursuivre l'examen et fournir des commentaires sur les documents (projets de NIMP et spécifications pour le guide sur l'audit) dans OCS et soumettre leurs commentaires avant le 30 septembre.

2. Il a été conseillé aux parties contractantes qui ne disposaient pas d'informations de connexion de demander les informations d'identification de l'OCS auprès du secrétariat de la CIPV par l'intermédiaire du point de contact officiel de l'ONPV.
3. Les membres ont été invités à participer à l'appel à thèmes de la CIPV, ouvert en mai 2023 et clôturé le 15 septembre 2023, à travailler en équipe et à développer des thèmes dans l'appel à thèmes en cours pour lui permettre de répondre aux défis africains.
4. **Enquête AMR** : soumettre leurs réponses à l'enquête de l'Observatoire IPPC sur l'utilisation des produits antimicrobiens en protection des plantes avant le 15 septembre.
5. **Suivi des RW** : prendre les mesures et actions appropriées pour préparer à l'avance la participation à l'atelier régional et informer leur hiérarchie des résultats de l'atelier et de l'engagement du pays à participer aux réunions de la CIPV.
6. **Sensibiliser sur l'APP** : Pour les pays pilotes de l'APP, utiliser toutes les communications et lettres de la CIPV comme une opportunité de sensibiliser leur hiérarchie au programme pour une meilleure appropriation des décideurs.
7. Il est nécessaire que chaque partie contractante trouve des mécanismes permettant d'adapter **les normes phytosanitaires adoptées** en tenant compte de toutes les parties prenantes concernées et de leur rôle dans la mise en œuvre de ces normes.
8. Les points de contact de l'ONPV doivent utiliser la capacité de l'OCS à autoriser plusieurs utilisateurs sur le système afin que l'examen puisse être entrepris efficacement.
9. Il est nécessaire de renforcer la proactivité des pays africains dans la participation aux ateliers. Une préparation délibérée par la lecture de documents partagés avant les réunions ou conférences est primordiale pour une participation productive en tant que région.
10. **Engager d'autres parties prenantes** comme les NARS et le CGIARS à soutenir l'élaboration de sujets pour l'élaboration de normes.
11. Engager les décideurs politiques à accélérer **l'adoption et la mise en œuvre d'ePhyto**.
12. Les parties contractantes sont invitées à investir dans **l'enquête relative aux conteneurs maritimes** afin de soutenir la collecte de données sur le risque potentiel.
13. Renforcer l'engagement des parties prenantes en faveur de **la mise en œuvre des interventions liées au risque phytosanitaire** des conteneurs maritimes.
14. Exhorter les ONPV à élaborer des réglementations pour soutenir **le développement des mesures** liées au risque phytosanitaire des conteneurs maritimes.
15. Il a été conseillé aux parties contractantes soumettant des sujets à la CIPV d'en discuter avec d'autres parties contractantes (PC) et ORPV, et joindre les lettres de soutien de ces PC pour le sujet.
16. Renforcer les capacités ePhyto du personnel phytosanitaire et informatique au niveau de l'ONPV.
17. Les membres ont été invités à participer aux activités de la CIPV ainsi qu'au groupe de travail sur les activités de préparation de la CMP, **groupe de réflexion de la CMP**, **l'équipe IC**, **webinaires de la CIPV**, en répondant aux enquêtes de l'observatoire et en soumettant des études de cas, entre autres. **working group, CPM Focus group, IC team, IPPC webinars**
18. Établir des **mécanismes pour empêcher la propagation des ravageurs** dans les zones non touchées

19. Envisager d'entreprendre **une analyse du risque phytosanitaire régionale** par rapport à une ARP nationale. Cela permettra d'identifier les interventions spécifiques à entreprendre à partir de la position africaine.

9.12. Secretariat de la CIPV

1. **Interprétation des réunions** : considérer les défis linguistiques lorsque des réunions techniques et stratégiques internationales sont organisées pour l'ensemble de la communauté de la CIPV, car la langue est une limitation clé pour contribuer et assurer le caractère intrusif (Atelier Ref Containeurs maritimes).
2. Toutes les présentations doivent être préparées pour les participants dans leur langue parlée.
3. Il est nécessaire de renforcer les capacités des parties contractantes en matière de mise en œuvre de la NIMP 15 afin d'améliorer le respect de la norme phytosanitaire.

9.13. CPI- Union Africaine

1. **APP dans la stratégie régionale** : Utiliser l'APP comme programme clé dans la stratégie phytosanitaire régionale de l'Union africaine et accroître clairement le profil de l'APP dans le plan d'action révisé de la stratégie phytosanitaire africaine.
2. Le CPI-UA devrait lancer de manière proactive un processus visant à identifier les organismes nuisibles d'importance économique significative, susceptibles d'être introduits sur le continent, établir une ARP continentale et recommander des mesures phytosanitaires à toutes les parties contractantes.
3. Considérer l'harmonisation des réglementations phytosanitaires dans la région africaine
4. Créer un groupe de travail technique OCS sous la direction des ONPV qui sera responsable de la coordination des examens et de la soumission des commentaires.
5. Les parties contractantes ont exprimé leur inquiétude quant aux impacts potentiels que ces ravageurs peuvent causer dans les différents pays, sollicitant ainsi un effort concerté de la part du CPI-UA et des partenaires de développement pour élaborer une stratégie sur la meilleure façon de lutter contre ces ravageurs.
6. Coordonner avec l'Université de Stellenbosch l'organisation **de formations sur les identifications TR4 pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

9.14. Représentants des organes directeurs de la CIPV (Bureau, CN, IC)

1. Communication des organes directeurs et des ONPV : inviter les représentants du Bureau, du SC et du IC à s'impliquer pleinement dans la préparation de l'atelier régional et à assurer une communication continue avec les ONPV sur les principales activités et questions liées à leurs organes respectifs.

2. Commentaires régionaux : Assurer l'accès et le fonctionnement du groupe de travail régional de l'OCS au moins un mois avant le début de la consultation et sensibiliser à la nécessité de contracter pour soumettre les commentaires au groupe de révision régional avant l'atelier régional.

12. Remarques finales

Les dates du prochain atelier ont été proposées du 20 au 23 août 2024, tandis que le pays hôte proposé était le Mali (option A) et la RDC (option B). Les membres ont convenu que les préparatifs devraient commencer tôt pour planifier efficacement l'atelier.

Evaluation: Les membres ont rempli le questionnaire de l'évaluation de l'atelier via le lien d'enquête fourni..

Adoption of Recommendations: The members were advised to review the report and approve the recommendations in the course of the week.

Clôture :

Le président a apprécié tous les participants et a noté que le programme a été bien exécuté.

M. Descartes, au nom de la CIPV, a apprécié l'ONPV d'Éthiopie et la FAO pour avoir organisé la formation du programme. Pour tous les présentateurs pour avoir fait des présentations et facilité le programme. Pour tous les membres qui ont assisté à l'atelier.

Mme Maryben, au nom de l'UA-IAPSC, a remercié les participants d'avoir assisté à la réunion et mis en œuvre le programme/ordre du jour de l'atelier. Elle a réitéré le mandat du CPI-AU dans la promotion du commerce.

Le Directeur de la règlementation de quarantaine végétale de l'ONPV éthiopienne a remercié les délégations et espère avoir plus d'interactions dans l'avenir.

2023 IPPC Regional Workshop for Africa Addis Ababa (Ethiopia) , 4-8 Sept 2023

No	Name of participant	Country	Organization	Position	Email
1.	**Abdoulaye Moussa ABDERAMAN**	Chad	ONPV	Directeur	charafa2009@gmail.com
2.	**Idalina Jorge PAQUETE DE SOUSA**	Sao Tome and Principe	ONPV	Formateur	idaquete@gmail.com
3.	**Alphonsine LOUHOUARI TOKOZABA**	Congo	ONPV	Directeur	louhouari@yahoo.fr
4.	**Mesghena TEKLEAB**	Eritrea	Ministry of Agriculture	Executive Director	tekleabketema@gmail.com
5.	**Dominique OUEDRAOGO**	Burkina Faso	ONPV	Point de contact CIPV	oueddoms@yahoo.fr
6.	**Lawrence MASSAQUOI**	Liberia	FAO/IPPC	IPPC contact point / NPPO	lawrencemassaquoi1@gmail.com
7.	**Afonso SITOLE**	Mozambique	NPPO	Plant Protection Officer	afonsostl@yahoo.com
8.	**Saholy Nomenjanahary RAMILIARIJAONA**	Madagascar	ONPV	Directeur / point de contact CIPV	dpvmadagascar@gmail.com
9.	**David KAMANGIRA**	Malawi	DARS – NPPO Malawi	Senior Deputy Director, IPPC contact point	davidkamangira1@gmail.com
10.	**Mtawa Andrew Prosper MKULAMA**	Zambia	PQPS	Senior Plant Health Inspector	mtawa.mkulama@gmail.com
11.	**Demba DIALLO**	Mali	ONPV	DG / ONPV	demba.diallom@gmail.com
12.	**Augustin ADZE**	Cameroon	MINADER /DRCQ	Cadre	adze.augustin@yahoo.fr
13.	**Damas MAMBA MAMBA**	DRC	ONPV	Directeur	damasmamba@yahoo.fr
14.	**Papa Massar FALL**	Senegal	NPPO	Plant Protection Officer	fallmass18@yahoo.fr
15.	**Judith BANANA**	Zimbabwe	PQSI	Principal Quarantine Officer	bananajudith@gmail.com
16.	**Aazorn Bheki NZIMA**	Eswatini	NPPO	Principal Plant Health Officer	Nzimambheki@gmail.com
17.	**Descartes Larios KOUMBA MOUENDOU**	Italy	IPPC Secretariat	Implementation Facilitation Officer	Descartes.Koumba@fao.org
18.	**Osama EL-LISSY**	Italy	IPPC Secretariat	IPPC Secretary	Osama.Ellissy@fao.org
19.	**Lucien KOUAME KONAN**	Cote d'Ivoire	IC / IPPC	Representative	l_kouame@yahoo.fr
20.	**Ebenezer IDACHABA**	Nigeria	NPPO Nigeria	IPPC Contact point	idnezer@yahoo.com ; ebenezeridachaba@gmail.com
21.	**Prudence Tonator ATTIPOE**	Ghana / SC	PPRSD	Deputy Director, Head of Plant Quarantine Division	tonattipoe@yahoo.co.uk
22.	**Margaret MATENGU**	Namibia	NPPO	Deputy Director	margaretmatengu@yahoo.com
23.	**Chiatoh MARYBEN KUO**	Cameroon	AU- IAPSC	Scientific Officer	kuoc@africa-union.org
24.	**Jean BAHAMA**	Ghana	FAO RAF	Plant Production and Protection Officer	Jean.Bahama@fao.org
25.	**Mellon Florence KABOLE**	Kenya	KEPHIS	Technical Personal Assistant to MD	mkabole@kephis.org

26.	**Joyce Brenda Nakiganda Kaddu KISINGIRI**	Uganda	Ministry of Agric. Dept. of crop inspection and certification	Senior Agricultural Inspector - phytosanitary	brenda.kisingiri@agriculture.go.ug
27.	**Agustín MANE ELA ANDEME**	Equatorial Guinea	Ministry of Agriculture	Phytopathology, Plant health section	elandeme240@gmail.com
28.	**Alain ONDO AZI**	Chad	PRASAC	Head of department / programs	ondoazi@gmail.com
29.	**Esaie OVONO EYI MEZUI**	Cameroon	CPAC	DG	e.ovono@sp-ccpac.org
30.	**Jean Blaise MOUDOUDOU**	Cameroon	CPAC	Directeur Scientifique	moderoj@yahoo.fr
31.	**Motlatsi Solomon MOLATELA**	Lesotho	Department of Agricultural Research	Head of NPPO	katemani.sambayi@kilimo.go.tz
32.	**Mdili Sambayi KATEMANI**	Tanzania	TPHPA	Manager, Plant Health Compliance	mmolatela@yahoo.co.uk
33.	**Mze Hassani ISSA**	Comoros	ONPV	Point focal CIPV	issa.mzehassani@gmail.com
34.	**Altus VILJOEN**	South Africa	Stellenbosch University	Professor in Plant Pathology	altus@sun.ac.za
35.	**Ronia TANYONGANA**	Zimbabwe	FAO SFS	Plant Production and Protection Specialist	ronia.tanyongana@fao.org
36.	**Shella BIKET MEBIAME**	Gabon	AGASA	Directeur de l'évaluation des risques phytosanitaires	shellabiketmebiame@gmail.com
37.	**Wondale HABTAMU**	Ethiopia	EAA	NPPO focal point	wondalehabtamu00@gmail.com
38.	**Tamrat TESEMA**	Ethiopia	Ethiopia Agricultural Authority	Director of Plant Quarantine and Regulation	tamehar@gmail.com
39.	**Mulatu ABATE**	Ethiopia	EAA	Expert	muratoaba@yahoo.com
40.	**Mekdes NEGA**	Ethiopia	EAA	Lead, Plant Quarantine Inspection Certification	mekdesn2004@gmail.com
41.	**Digafe ASCHENANG**	Ethiopia	EAA	Expert	digafe12@yahoo.com
42.	**Tolasa DIRIBA**	Ethiopia	EAA	Expert	tokaleek@gmail.com
43.	**Animaw TADESSE**	Ethiopia	EAA	Senior Expert, Plant Product Safety Control	animauyehenaw@gmail.com
44.	**Josiah Musili SYANDA**	Kenya	KEPHIS	Deputy Director – Phytosanitary Services	jsyanda@kephis.org